



Service des travaux publics

65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport (Québec)
G3B 0A1
Tél.: (418) 849-7141 poste 243

Demande d'autorisation

Arrosage d'une nouvelle pelouse

Remplissage d'une piscine

Vous pouvez transmettre votre demande :

par la poste

par télécopieur : 418 849-6963

par courriel : lsavoie@lacbeauport.net

ou vous pouvez la déposer à la mairie.

Certificat délivré en conformité avec les dispositions de l'article 42 du règlement numéro 477 concernant l'administration du réseau d'aqueduc municipal.

Rappel du règlement

Arrosage de pelouse : L'arrosage de la nouvelle pelouse pourra être effectué entre 21 h et minuit quotidiennement pendant une durée de 15 jours consécutifs.

Remplissage d'une piscine : Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours de minuit à 6 h, mais seulement une fois par année. Si plus d'un remplissage est nécessaire, on peut obtenir un permis en s'adressant :

au Service des travaux publics.

**Demande d'un certificat d'autorisation pour
l'arrosage d'une nouvelle pelouse.**

Date : _____

**Demande d'un certificat d'autorisation pour le
remplissage d'une piscine.**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Autorisation

Date : _____

Validité du certificat : _____

Le Directeur des travaux publics,

Éric Gélinas